



Pension alimentaire pour mon fils apprentis

Par **Modus80**, le **27/01/2016** à **13:30**

Bonjour,
mon fils va avoir 18 ans au mois d'octobre et au mois de septembre il va continuer ces études en alternance donc percevoir un salaire.
Son père doit-il continuer à verser la pension alimentaire tous les mois jusqu'à la fin de son apprentissage
Cordialement

Par **Visiteur**, le **27/01/2016** à **16:52**

Bonjour,
et pourquoi ne le devrait il pas ? parce qu'il va etre majeur ? parce qu'il va etre payé ? la majorité n'arrête pas la PA et en tant qu'apprenti la paye va être assez loin du SMIC ! Seul le juge est habilité à arrêter le versement de la PA... Au pire il peut demander une revision au juge ?